

Contrat relatif à l'injection de biométhane dans le réseau de distribution de Gaz naturel

CONDITIONS PARTICULIERES

SITE : à

N° de SIRET :

ENTRE :

LE PRODUCTEUR

Nom ou raison sociale : _____

Activité : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Représenté par : _____ Qualité : _____

Responsable du dossier : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

LE CAS ECHEANT, SON MANDATAIRE

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Représenté par : _____ Qualité : _____

Responsable du dossier : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

LE GESTIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION – GRD

Nom ou raison sociale : Réseau GDS – Société Anonyme – au capital de 9 778 000 €, dont le siège social est à 67082 STRASBOURG – 14 Place des Halles ; immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le n° 548 501 113

Numéro de téléphone : 03 88 79 57 00 Courriel : GRD@reseau-gds.fr

Responsable du dossier : Roger BOCK

Numéro de téléphone : 03 88 75 21 34 Courriel : rbock@reseau-gds.fr

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - CONSTITUTION DU CONTRAT

Les présentes Conditions Particulières (ci-après les « Conditions Particulières ») forment, avec les Conditions Générales, dont le Producteur reconnaît avoir pris connaissance (ci-après les Conditions Générales), le contrat d'injection de biométhane dans le Réseau de Distribution de Réseau GDS (ci-après le « Contrat »).

Le Contrat est constitué:

- des Conditions Générales dont le Producteur reçoit ce jour un exemplaire ;
- des présentes Conditions Particulières,
- de 5 annexes et,
- des plans de masse de l'Unité d'injection.

ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS DE PRESSION DE L'INJECTION DE BIOMETHANE DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

L'Unité d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel satisfait à tout moment aux spécifications suivantes :

- Pression à l'entrée de l'Unité d'Injection : comprise entre et bar¹.

Le Distributeur peut modifier la Pression Maximale de Service et la pression de service du réseau dans lequel le biométhane est injecté; le Distributeur notifie en temps utile les nouvelles pressions au Producteur.

A titre indicatif, le débit horaire minimal d'injection dans le réseau de distribution de gaz naturel, aux conditions normales sera proche de :

- ... Nm³/h sur la période de ... à ...,
- ... Nm³/h sur la période de ... à

Le Producteur déclare une capacité maximale de production de biométhane de ... Nm³/h

La capacité réservée est de ... Nm³/h (déduite du calcul de C_{max} conformément à la délibération CRE du 24/04/2014). A tout moment, le Distributeur pourra limiter le débit d'injection à la valeur contractuelle définie pour la période tel que précisé ci-dessus. Le cas échéant, ce débit pourra même être réduit, dans les conditions prévues par la réglementation applicable en matière de réservations des capacités d'injection de biométhane sur les réseaux de distribution de gaz naturel.

Pour respecter la plage de fonctionnement du compteur et du système d'odorisation, le débit de biométhane à fournir en entrée de l'Unité d'Injection devra être dans la plage suivante :

- Le débit minimal exigible est de Nm³/h
- Le débit maximal autorisé est de Nm³/h

¹ Bar relatifs

ARTICLE 3 – MONTANT DES PRESTATIONS

Le montant des prestations payées par le Producteur figurent au Catalogue des Prestations de Réseau GDS en vigueur à la date de signature du présent contrat.

Prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Analyses de mise en service de l'installation d'injection (forfait pour 5 analyses)			
Analyse à fréquence déterminée			
Analyse pour non-conformité			
	Loyer mensuel HT	Montant TVA	Montant TTC
Unité d'Injection - Pression d'injection 4 bar (avec odorisation) Du (supprimer la ligne inutile du tableau)			
Unité d'injection - Pression d'injection 16 bar (avec odorisation)			

Les modalités d'actualisation des prix applicables sont celles figurant au Catalogue des Prestations de Réseau GDS en vigueur à la date de signature du présent contrat.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Les factures du Distributeur seront payées par virement sur le compte suivant

Code Banque 30087	Code Guichet 33440	Numéro de Compte 00010031201	Clé RIB 91	Domiciliation CIC EST GE STRASBOURG		
IBAN International Bank Account number				Bank Identification Code (BIC) CMCIFRPP		
FR76	3008	7394	4000	0100	3120	191
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER			RESEAU GDS			
			14 PLACE DES HALLES			
			67082 STRASBOURG CEDEX			

ou par chèque adressé à :

Réseau GDS
Direction Administrative et Financière
14, Place des Halles
67082 STRASBOURG Cedex

Les sommes dues sont payées dans un délai de quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

CONTRAT RELATIF A L'INJECTION DE BIOMETHANE DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
CONDITIONS PARTICULIERES

En cas de retard de paiement, le Distributeur pourra appliquer, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec AR restée infructueuse, des intérêts moratoires. Le taux applicable est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Signatures

Fait à En deux exemplaires originaux, le

Pour le Producteur,
SIGNATURE

Pour Réseau GDS,
SIGNATURE

ANNEXE 1 GESTION DU CONTRAT
--

Date d'entrée en vigueur du présent contrat d'injection :

Références du contrat de raccordement lié au présent contrat d'injection :

Notifications au titre du contrat

Toute notification requise ou permise en vertu du présent Contrat sera adressée à la Partie concernée dont les coordonnées sont les suivantes :

Pour le Producteur	Pour le Distributeur
Adresse :	Adresse : 14, place des Halles – 67082
Télécopie :	STRASBOURG Cedex
A l'attention de :	Télécopie : 03 88 79 56 01
Fonction	A l'attention de :
Courriel :	Fonction
	Courriel :

Ou à toute autre adresse ou numéro de télécopie ultérieurement communiqués.

Modalités d'échanges d'informations lors d'un incident

Dans le cas d'un incident entraînant l'arrêt de l'injection, après mise en œuvre des actions correctives par le Distributeur et/ou le Producteur, le Distributeur réalise les contrôles de conformité décrits à l'article 20 des Conditions Générales.

Si les contrôles réalisés sont conformes aux Conditions d'Injection requises, le Distributeur reprend l'injection de biométhane dans le réseau et transmet au Producteur les justificatifs spécifiés à l'article 26 des Conditions Générales.

- Pour le Distributeur Réseau GDS :

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Courriel : Interventionsclientele@reseau-gds.fr

Télécopie : +33 (0)3.88.79.56.01

- Pour le Producteur

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Vroanrm MRCKHLR tél : +33 (0)3.88.79.

Courriel :

Télécopie :

Réseau GDS

Sécurité gaz 24h/24

14, place des Halles – 67082 STRASBOURG Cedex

Téléphone : +33 (0)3.88.75.20.75

CONTRAT RELATIF A L'INJECTION DE BIOMETHANE DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
 CONDITIONS PARTICULIERES

Télécopie : + 33 (0)3.88.79.57.93

Code expéditeur permettant d'identifier le Fournisseur :

Récapitulatif général des interlocuteurs

Domaine	Interlocuteurs	Fonction	Téléphone	Mails
Questions génériques	Vroanrm MRCKHLR	Vroanrm MRCKHLR	+33 (0)3.88.79.	@reseau-gds.fr
Juridique				
Facturation et données de relève				
Incidents d'exploitation				

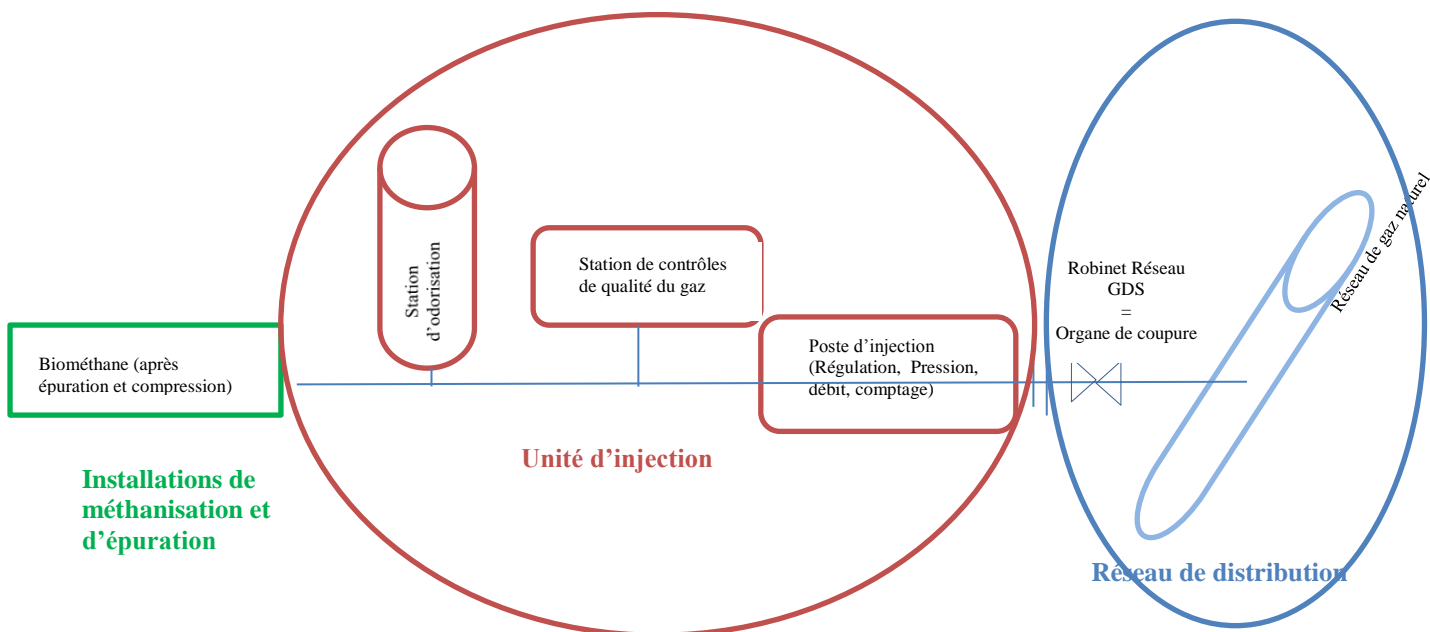
ANNEXE 2
CARACTERISTIQUES ET EQUIPEMENTS DE L'UNITÉ D'INJECTION

L'Unité d'injection est équipée, au minimum, des équipements suivants :

- une installation d'odorisation (armoire et dispositif d'injection)
- un analyseur de contrôles de la qualité du gaz
- un analyseur de contrôle de l'odorisation du gaz
- un automate asservissant l'injection aux résultats des analyses et des paramètres de sécurité de l'Unité d'injection
- un Dispositif Local de Mesurage ;
- un clapet de sécurité (VS) protégeant le réseau de distribution de gaz naturel contre une éventuelle surpression;
- des robinets d'isolement ;
- un dispositif de régulation de pression ;
- un clapet anti-retour empêchant l'admission de gaz naturel dans l'Unité intérieure de biométhane ;
- un limiteur de débit protégeant le compteur contre un excès du débit ou de la variation du débit de biométhane ;
- D'enregistreurs de pression
- D'une canne de prélèvement située sur l'installation du Producteur et de la tuyauterie de la ligne d'échantillonnage associée, jusqu'à l'entrée de l'Unité d'injection (mention à rayer si le retour du gaz non conforme transite par l'Unité d'injection)

Le schéma ci-dessous représente l'unité d'injection, avec limites d'ouvrages, dans la configuration précisée à l'article 2 des présentes conditions Particulières:

L'Unité d'injection inclut l'odorisation :



Mention ci-dessous à garder uniquement si la canne de prélèvement n'est pas située sur l'installation du Producteur

le retour de gaz non conforme transite par l'Unité d'Injection, la canne de prélèvement est située dans l'unité d'Injection. Dans ce cas, la limite de propriété du Distributeur sur la voie de recyclage du gaz non conforme est la bride de sortie de l'Unité d'Injection sur cette voie de recyclage. La canalisation en aval de cette bride de sortie est la propriété du Producteur

ANNEXE 3

Liste des éléments à fournir annuellement par le Producteur au Distributeur :

- Liste des incidents survenus au cours de l'année écoulée ayant entraîné une non-conformité du biométhane ou un arrêt de la production ainsi que les mesures prises pour y remédier
- Liste des arrêts prévus pour maintenance (date et durée)

Liste des éléments à fournir annuellement par le Distributeur au Producteur :

- Liste des incidents survenus au cours de l'année écoulée ayant entraîné un arrêt de l'injection ainsi que les mesures prises pour y remédier
- Liste des arrêts prévus pour maintenance de l'Unité d'Injection (date et durée)
- Bilan annuel des quantités, du pouvoir calorifique supérieur moyen annuel et du débit moyen annuel de biométhane réellement injectés durant l'année écoulée, et bilan des évolutions de consommations sur la zone.

ANNEXE 4
SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU GENIE CIVIL POUR ACCUEILLIR L'UNITÉ
D'INJECTION ET VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Caractéristiques, Unité et mise en service de l'Unité d'injection :

Le poids total de l'Unité d'injection est estimé à 4500 kg.

- Dimensions des abris : 7660 mm x 2513 mm x 2695 mm (Longueur x Largeur x Hauteur de l'abri hors piétement).
- Dimensions Hors Tout de l'UIB : 7878 mm x 3346 x 4000 (±100)

L'ensemble de l'UIB est composé de deux abris (3090mm x 2513 mm x 2695 mm & 4570 mm x 2 513 mm x 2695 mm). Les piétements de support de l'UIB sont réglables de 10 à 100.

Les caractéristiques de l'interface sont les suivantes :

- Entrée de l'Unité d'injection : interface avec l'installation d'épuration: Bride DN50 PN25 A105.
- Canne de prélèvement et ligne d'échantillonnage en tube inox étiré sans soudure A316 : 6x1 (la distance séparant la canne de prélèvement de l'Unité d'injection est inférieure à 50 m)

(variante : dans ce cas, rayer le point précédent)

- Sortie de l'Unité d'Injection avec retour vers l'installation de méthanisation et d'épuration : Bride DN50 PN25 A105

- Sortie de l'Unité d'injection vers réseau de distribution : Bride DN50 PN25 A105

La nuance de l'acier doit être (rayer la mention inutile)

P245 GH suivant la norme 1092-1 ou

BF42 suivant la norme NF EN 29-203.

Le Producteur réalise l'interface avec son installation amont d'épuration de biogaz ainsi qu'un support en béton pour déposer l'Unité d'injection.

Le Distributeur fait livrer l'Unité d'injection sur le site du Producteur. L'interface avec le Réseau de Distribution est réalisée par le Distributeur.

Support de Béton : L'Unité d'injection devra reposer sur une dalle béton de structure suffisante pour recevoir l'ensemble des 2 abris

Protection et accessibilité de l'Unité d'Injection :

- Sauf impossibilité technique, l'Unité d'injection doit être implantée en limite du domaine public, sur un terrain du Producteur. Elle doit alors être protégée par une clôture avec un portail fermé à clé, le barillet de la serrure étant fourni par le Distributeur. Les dimensions de la zone clôturée doivent permettre à un véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes, de type 20m³, de se garer dans cette enceinte clôturée. L'Unité d'Injection doit être accessible sur les trois côtés qui comportent des portes (compartiments odorisation, automate et installations gaz).
- Dans les cas où l'Unité d'injection est située à l'intérieur du site du Producteur, il n'est pas nécessaire de clôturer l'Unité d'injection, mais son accès permanent doit être permis au personnel du Distributeur et de ses sous-traitants.

Les plans en pièce jointe représentent l'Unité d'injection avec le point de l'arrivée électrique et la position des brides (entrée, sorties). Ainsi que les différentes vues avec les cotes d'encombrement de l'UIB

Puissance électrique nécessaire pour l'Unité d'injection :

Le tableau ci-dessous indique une estimation de la puissance nécessaire.

Description	Puissance consommée nominale (W)	Foisonnement	Puissance effective
Eclairage local gaz :	80	1	80
Eclairage local élec :	40	1	40
Alimentation 230/24 VCC :	1500	1	1500
Chauffage local gaz :	2000	1	2000
PC local gaz :	2000	0,5	1000
Climatiseur local élec ou Chauffage local élec :	2200	1	2200
PC local élec :	2000	0,5	1000
Serveur :	600	1	600
API :	50	1	50
Réserve :	2000	0,5	1000

Total : 14470 W

Ramené à 12000 W (simultanéité des consommations) → 12 kW

Soit un courant de 52 A en 230 mono $\cos\phi = 1$, soit une alimentation requise de 60 A

Voirie : L'Unité d'injection devra être accessible par une route ou chemin carrossable pouvant être emprunté par un camion) pour la livraison et permettre la manœuvre d'un élévateur à fourche susceptible de mettre en place les deux abris. Une fois l'Unité d'injection en place sur le Site d'injection, l'accès devra être possible pour des véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes, de type 20m³, pour la livraison de différents consommables, notamment les bouteilles de gaz pour les analyseurs et l'odorisation.

Connexion internet : un câble Ethernet équipé d'une prise mâle doit être fournir pour la liaison internet Haut Débit (câble standard pour ce type d'application mais faire attention à la longueur : maximum 100m).